

DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN DANS LE LOIRET LES ORIENTATIONS DE L'ETAT

Vers la constitution de « bassins éoliens »

Les territoires les plus propices à l'éolien dans le département semblent être la Grande Beauce et le Gâtinais de l'Ouest, non seulement du point de vue des opérateurs éoliens eux-mêmes (en considération du potentiel éolien et des possibilités de raccordement aux réseaux électriques), mais également du point de vue des paysages. En effet, ces grandes plaines agricoles, très ouvertes et où le regard porte loin, sont dans leur ampleur capables d'accueillir, moyennant certaines précautions, les grandes éoliennes industrielles.

Certains territoires sont d'ores et déjà équipés de plusieurs parcs éoliens et forment de fait des « bassins éoliens » : les parcs éoliens qui les constituent sont installés ou sont prévus à proximité suffisante pour être perçus visuellement comme un ensemble. D'autres secteurs propices pourront également être investis (cf. carte de synthèse jointe).

Il convient de conforter ces « bassins éoliens », dans la limite de la capacité d'accueil et la sensibilité de leurs paysages, et de préserver des « espaces de respiration » entre deux « bassins éoliens », existants ou à venir. Ces « espaces de respiration » permettront, en contenant et regroupant les éoliennes dans des enveloppes spatiales déterminées, de limiter leur prégnance visuelle sur les grands paysages et d'éviter un effet de « mitage » de ces paysages par l'éolien.

Il convient également de veiller à l'organisation spatiale à l'intérieur de ces « bassins éoliens » en respectant quelques principes simples :

- cohérence des partis d'implantation des projets éoliens, et notamment vis-à-vis des parcs éoliens projetés ou réalisés en covisibilité,
- alignements simples privilégiés,
- cohérence dans le type d'éoliennes retenu,
- intervalles réguliers entre les mâts,
- distance minimale aux habitations,
- pas d'effet d'encercllement des bourgs et villages.

La préservation des secteurs sensibles

Les paysages emblématiques du Loiret ne seront pas équipés : Val de Loire, Sologne, Forêt d'Orléans.

La grande sensibilité de certains sites ou de certains paysages ne permet pas d'envisager sans dommage une confrontation avec l'éolien industriel. Ils apparaissent donc comme peu propices à l'installation d'éoliennes et devront par précaution être préservés :

- les paysages fragiles et complexes, aux échelles fines, de la Puisaye, du Gâtinais de l'Est et du Pays Fort,
- les sites complexifiés par la végétation ou la topographie, petites vallées et autres micro-sites venant rompre et animer les vastes étendues comme la Beauce (par exemple, les Mauves ou la vallée de la Juine),
- le Val d'Essonne et ses coteaux, les abords visuels des monuments historiques majeurs de Yèvre le Chatel.

La sécurité aérienne et la base militaire de Bricy

Au regard des perturbations causées aux radars par les éoliennes et considérant l'atteinte potentielle à la sécurité aérienne, une zone d'exclusion de 20 km de rayon autour de la base aérienne de Bricy est instituée, ainsi qu'une zone complémentaire de vigilance de 10 km de largeur à l'intérieur de laquelle les possibilités d'installations nouvelles seront très fortement limitées.

Documents disponibles sur www.loiret.equipement.gouv.fr, rubrique environnement :

- « recommandations pour l'implantation de l'éolien dans les paysages du Loiret » (décembre 2007)
- « les zones de développement de l'éolien dans le Loiret, porter-à-connaissance » (novembre 2006)